



DÉCISION n° 2026/0210072

Objet : Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de Gallician du dimanche 26 juillet 2026

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'évènementiel
D-2601-000528



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé,

VU l'arrêté n°2023/03/580 du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la fête de Gallician le dimanche 26 juillet 2026.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la fête de Gallician du **dimanche 26 juillet 2026** place Pierre Aubanel, Gallician avec **Monsieur Pierre Longé, 27 rue le versant, Gallician 30600 VAUVERT** et la commune de Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de mille cinq cents euros TTC (1 500 € TTC).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70 compte 7088 fonction 311 service 0240 code 02.

Article 4 : La direction générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 18 FEV. 2026

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux Festivités



Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.8.FEV..2026..
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.FEV..2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La direction générale des services,
Yolande Cavalier